Procès-Verbal du CONSEIL D'ECOLE du 18/10/2022

Personnes présentes :

Parents d’élèves : Emilie Eveno, Dubost Cindy, Rosez Anne-Gaëlle, Gregory You, Songul Sever, Lucille Dieterlen,

 Catherine Martin

Enseignants : Pustoc’h Lénaïc, Egasse Elodie, Jullemier Dorothée, Taillard Guylaine, Benzina Sabrina (Psychologue EN)

Municipalité : Reynaud-Léger Jocelyne, Buffard Nicole, Farcy thérèse, Ardouin Pierre

Personnes excusées : Madame l’Inspectrice de la circonscription de Mantes la Jolie 2

1. Présentation de tous les participants :

- Parents d’élèves

- Enseignants

- Municipalité

1. Rased : Présence de Madame Benzina psychologue de l’Education Nationale.

Le Rased est constitué cette année de 2 membres (une psychologue nouvellement nommée et un maître G à dominante relationnelle à

mi-temps). Le poste à dominante pédagogique est ouvert mais non pourvu. Le Rased est en charge de 11 écoles.

La priorité est donnée au cycle 2 et pour cette période aux dossiers d’orientation. Le Rased peut être sollicité à la demande des

parents (qui le signalent alors à la maîtresse pour avoir les coordonnées) ou à celle de la maîtresse, toute action auprès des enfants se

fait avec l’accord des parents.

1. Effectifs de l’école 2022/2023 :

95 élèves sont actuellement inscrits qui se répartissent ainsi :

 PS/MS = 17 + 10 = 27 Madame Jullemier

 GS/CP = 11 + 8 = 19 Madame Egasse

CE2/CM2 = 16 + 10 = 26 Madame Taillard

CE2/CM1 = 16 + 7 = 23 Madame Pustoc’h

Total : 38 en maternelle, 57 en élémentaire

1. Elections des parents d’élèves :

Cette année le taux de participation est de 45.14 % (2021/2022 = 30.77 %)

Sur les 144 inscrits, il y a eu 65 votes (44 l’année dernière), 7 d’entre eux étaient nuls ou blancs.

Merci aux parents pour leur participation.

1. Règlement intérieur :

Le règlement intérieur 2022/2023 est présenté. Il y avait une faute de frappe sur les horaires de l’école, modifiée depuis et explicitée

lors des réunions de rentrée dans les classes.

Il est voté et adopté par le conseil d’école à l’unanimité avec l’ajout dans la phrase « en nombre égal à celui de l’école » de

« des classes ».

1. Projet d’école :

Rappel des grands axes de notre projet qui se poursuit cette année :

* Travail approfondi sur le lexique et la lecture, la résolution de problèmes
* Ecole de la bienveillance avec une évaluation plus positive, des ateliers et des espaces adaptés aux apprentissages ou au

bien-être des élèves dans la classe mais également dans les espaces extérieurs.

* Travail en équipe, harmonisation des pratiques, formation, utilisation des compétences et connaissances propres à

chaque personne avec des personnes ressources dans les différentes matières.

* Travail étroit avec le Rased.
* Partenariat avec les parents d’élèves, l’association « Le chemin des écoliers », la mairie
* Faire vivre les valeurs de la République, séances en EMC, réflexion sur le règlement des élèves, permis à point,

créations d’affiches

1. PPMS, incendie :

Le PPMS a été mis à jour concernant le personnel, leurs missions, les plans ont été actualisés avec le passage de la classe de GS CP

du côté élémentaire. L’équipe a fait le choix lors des exercices « Attentat intrusion » de changer chaque année la personne passant le

message téléphonique afin que tout le monde s’entraine.

A noter : il va falloir vérifier le contenu des MPU (Mallettes de première urgence) et fournir une clé à Mme Egasse pour qu’elle

puisse fermer sa classe de l’intérieur ou mettre un verrou.

Un exercice incendie a eu lieu le 22 septembre, les consignes d’évacuation ont bien été respectées ; l’alarme a été

entendue par tous.

8) Protocole sanitaire

Les niveaux des protocoles sont présentés aux parents (voir pièce jointe). Nous sommes actuellement au niveau socle (sur une échelle

qui va de socle à niveau 3), il n’y a plus de restriction mais les gestes barrière sont poursuivis ( lavage des mains, aération des

 locaux, désinfection des surfaces une fois par jour).

 En ce qui concerne le côté médical. Si un enfant est positif dans une classe > éviction de 7 jours (sauf s’il réalise un PCR au bout de

5 jours et qu’il est négatif), le reste du groupe doit effectuer un test à J+2 (sauf si Covid < 2 mois). Plus d’isolement pour les cas

contact même intrafamiliaux mais test à J+ 2

9) Remise des livrets d’évaluation

Il y aura deux livrets dans l’année. Voici les dates de remise aux parents :

* Du 23 au 29 janvier
* Du 26 juin au 2 juillet

Les enseignants recevront les parents qui en font la demande mais nous rappelons que toute l’équipe est disponible pour recevoir

les familles en cours d’année. Il ne faut pas attendre ces rendez-vous si vous souhaitez échanger avec l’enseignant de votre enfant,

vous pouvez la contacter par l’intermédiaire du cahier de correspondance.

10) Projet de l’année et sorties : Un grand merci aux parents accompagnateurs sans qui rien ne pourrait se faire !

* Fête de l’école le 12 septembre
* 23 septembre Projet « Nettoyons la Nature »
* Vendredi 21 octobre, fête d’halloween avec distribution de bonbons de la part du chemin des écoliers
* Participation à différentes actions dont la journée contre le harcèlement (l’école est inscrite au programme Phare), le Banc

des amis

* Carnaval avec défilé dans les rues le jeudi 9 mars sur le thème des animaux.
* Participation des enfants et familles volontaires pour la cérémonie du 11 novembre, les enfants travaillent notre hymne

national à l’école.

* Projet « oiseaux de nuit » avec l’association Aténa
* Après-midis Jeux de société une fois par période avec les parents pouvant être présents
* Bibliothèque une fois par mois
* Cycle randonnée sur la dernière période
* Actions avec l’infirmière scolaire (écrans et réseaux sociaux, gestes qui sauvent, écrans et sommeil, les dents, la puberté)
* Chorale de Noël le vendredi 9 décembre à 18h
* Festival du livre du 17 au 21 avril 2022.
* Sortie à Biotropica (non budgété encore) si le budget le permet et venue d’une mini ferme à l’école (environ 800 euros pour

 la journée)

* Cette année encore, en, raison de certaines situations familiales compliquées, il n’y aura pas de cadeaux de fête des pères et

des mères. Nous ferons faire des petits objets aux enfants pour les « gens qu’on aime ».

Nous alertons les parents sur le phénomène Huggy Woggy et la dangerosité des paroles des chansons de ce jeu vidéo qui

existe aussi en peluche … il en est de même pour la série Squid game …

12) Piscine

En raison de la crise de l’énergie, les piscines de la région vont fermer quelques temps. Un nouveau planning a été établi pour

les scolaires.

Les CP/CE2/CM2 iront donc à la piscine du 13 février 2023 au 30 mars 2023 les lundis et jeudis après-midi, départ 13h50 de

l’école. Nous aurons besoin d’accompagnateurs (veuillez informer les maîtresses si vous êtes disponibles). Le planning définitif ne

sera fixé qu’après avoir reçu toutes les réponses des parents et est tributaire des places dans le bus.

1. Budget :

Les dons des parents n’ont pas encore été comptabilisés.

 Le compte de l’école est créditeur de 2630.15euros. A cela il faut rajouter le don du Chemin des écoliers que nous

remercions vivement d’une valeur de 500 euros.

Voici les dépenses faites depuis le début de l’année :

* Paiement du reste des factures pour les bus, sortie de juillet 2022
* Adhésion à l’OCCE + assurance de l’école
* Régie d’avance pour chaque classe
1. Conseils d’écoles :

Les Conseils d’écoles auront lieu le mardi 21 mars 2023 et le mardi 20 juin 2023.

17) Questions des parents d’élèves

Mme Le Maire précise une nouvelle fois qu’il ne faut pas hésiter à la contacter en cas de questions et de ne pas attendre le conseil d’école pour la faire.

Points abordés par les parents délégués au conseil d'école du mardi 18 octobre

ECOLE

• *Est ce que les jouets personnels sont autorisés à l'école ? Si oui lesquels ? Est ce pareil en,maternelle et en élémentaire ?*

A partir de la rentrée de novembre, tous les jouets sont interdits à l’école, exceptés les cordes à sauter. Le Chemin des écoliers a rempli les boîtes de jeux pour la récréation. Nous faisons un appel aux dons afin de les remplir davantage.

MAIRIE

• *Il semblerait qu'il soit toujours interdit aux enfants de courir dans la cour sur le temps périscolaire. Ce sujet avait déjà été discuté lors de notre précédente réunion et nous pensions que ce point était acté. Nous vous rappelons que les enfants ont besoin de se dépenser à l'interclasse, pour leur bien-être physique et psychologique, mais également pour leur concentration en classe.*

Les enfants ont le droit de courir, ils sont punis lorsque le comportement déborde.

• *Le mardi 27 septembre, les enfants ont été collectivement « mis au mur » sous la pluie car ils faisaient trop de bruit sous le préau. Ce jour-là il pleuvait à verse toute la journée et il n'est pas normal que ce genre de punition soit donné, laissant nos enfants trempés pour le reste de la journée. Pour rappel, la circulaire n°2014-059 du 27 mai 2014 interdit toute punition contraire à la dignité des élèves, humiliante ou dégradante, ainsi que les punitions collectives.*

La personne surveillant le temps de cantine a été dépassée mais lorsque l’on s’est aperçu qu’ils étaient sous la pluie, on leur a demandé d’avancer pour être à l’abri. Les parents ne sont pas contre les punitions mais estiment qu’elles doivent être mesurées et adaptées (problème des punitions collectives).

*• D'autre part, il apparaît que durant la pause méridienne, il est mis en place un système de récompense, d'alarme et de punitions concernant le bruit dans la cantine. Madame le Maire, souvent présente à la cantine, serait à l'origine de ce système bonus/malus. Nous souhaitons avoir des éclaircissements à ce sujet car nous apprenons cela à travers nos enfants. Il y a un manque de transparence à ce sujet. N'y a t-il pas assez de personnels qualifiés le midi ? Est-ce le rôle de Madame le Maire de faire le « gendarme » à l'école ? Le déjeuner est un moment de détente qui doit être agréable pour les enfants.*

Les employés sont polyvalents et ont, entre autres, la tâche surveiller la cantine. Ils ne sont pas chargés d’animation et n’ont donc pas obligation d’avoir un diplôme. Mme le Maire estime qu’elle a le droit de venir à l’école pendant la cantine et d’effectuer une surveillance des enfants, le système favorise les bons comportements.

D’ailleurs le personnel a écrit un courrier avec un certain nombre de remarques pour les parents d’élèves, car les enfants ne respectent pas ce personnel et le règlement de la cantine et qu’il est très dur de se faire obéir. Il y a des bagarres dans la cour, des jets de nourriture dans la cantine, des jets de jeux dans la cour, les enfants rigolent lorsque le personnel leur fait une remarque.

Christelle de la mairie ne fera plus d’animations.

*• La cour était équipée de jouets d'extérieurs achetés par le Chemin des Ecoliers pour les enfants. Ces jouets ont été jetés par les services de mairie. Hors il appartient au Chemin des Ecoliers de disposer de ces jouets, et de les jeter si ils sont cassés. Cela permet également de constater leur dégradation et de racheter d'autres jouets si Le Chemin des Ecoliers le souhaite.*

Mme le Maire indique que le personnel ne touchera plus à ces affaires, et ne les lavera plus.

*• Le système électrique du portail d'accès de l'école ne fonctionne plus depuis la fin de l'année scolaire (juin 2022). C'est un gros problème sécuritaire. Quand cela sera-t'il réglé ?*

Le portail ne fermait plus effectivement mais la porte du couloir de la maternelle est fermée pour la sécurité. Les réparateurs semblent avoir résolu le souci mais il faut bien attendre le « clic » avant de pousser sinon cela bloque le système.

Mme le Maire fait remarquer que la porte côté bibliothèque en élémentaire est souvent ouverte, la directrice précise que c’est pour les enfants (nombreux) qui reviennent d’un suivi extérieur et qu’elle est fermée dès que tout le monde est arrivé à l’école.

Mme le Maire répond qu’elle ne doit pas devenir une porte d’entrée.

*• En septembre, plusieurs parents ont dépassé d'une journée la date buttoir de l'inscription cantine mensuel. Pourriez-vous faire preuve d'un minimum de tolérance pour des oublis exceptionnels ? Ces pénalités représentent un budget conséquent pour les familles et l'erreur est humaine.*

Les parents sont avertis des dates et doivent donc faire attention à ne pas dépasser les dates limites.

• *Concernant ces mêmes pénalités, les parents souhaitent connaître l'usage de l'argent des pénalités, le chèque étant fait à l'ordre de la mairie de Vert et non pas à la société de restauration. Comme pour nos impôts, il s'agit d'être transparent avec l'argent du*

*contribuable. Ce sujet avait déjà été traité mais n'avait pas reçu de réponse lors de la précédente réunion.*

Cet argent est réinjecté dans la commune c’est à dire qu’il sert forcément aux enfants.

Un document va être établie pour expliquer aux parents ce que coûte un enfant scolarisé à la municipalité. Il y a plus de personnel nécessaire en raison du passage aux deux services. La mairie fait son maximum pour l’école.

Des travaux pour baisser le bruit dans la cantine sont en réflexion, dispositifs acoustiques, faux plafonds.